

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le

SLO

ID : 081-218100345-20200110-2020_A02-AR

Département du
Tarn
Arrondissement
de Castres
MAIRIE DE
BOISSEZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE
De la Commune de Boissezon
Arrêté portant permis de stationnement pour déménagement.**

N°2020_A02



Le Maire de la commune de BOISSEZON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Mme CHOPINEAU en date du 10 janvier 2020 qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 43 avenue Lasbordes Résidence du Parc 81490 Boissezon ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le 17 janvier 2020 Mme CHOPINEAU est autorisée à occuper temporairement le domaine public au 43 avenue Lasbordes Résidence du Parc 81490 Boissezon de 7h30 à 19h00 ;

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire ;

Article 3 : Mme CHOPINEAU occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : M. le commandant de gendarmerie de Labruguière, sera chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

Article 5. : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Boissezon., le 10 janvier 2020



Le Maire,
CABROL Jacqueline